

LE MOT DU MAIRE

Chères Bobitalaises, Chers Bobitalais,

Comme indiqué dans la précédente Lettre communale, nous avons clôturé l'exercice comptable 2024 et nous avons voté le budget primitif 2025 le 3 avril dernier.

Grâce à l'engagement constant de notre équipe municipale et des employés communaux, à une gestion adaptée et à la confiance que vous nous accordez, nous avons franchi une étape décisive dans le redressement de nos finances.


L'équilibre budgétaire amorcé et le bilan financier positif sont le fruit des efforts collectifs, d'une démarche responsable, orientée à la fois vers la maîtrise des dépenses et l'optimisation de nos ressources.

Après cinq années de CAF (Capacité d'Autofinancement) nette négative, l'exercice 2024 a permis à notre collectivité de retrouver une CAF nette positive. Ce qui promet pour les années à venir des perspectives encourageantes.

Notre équipe continue d'agir dans l'intérêt général avec les mêmes exigences de transparence et la même dynamique de gestion.

Ensemble, poursuivons les efforts pour consolider de façon durable et intégrale l'équilibre financier.

Je finirai avec cette citation qui inspire notre équipe :

—  —
*Le succès n'est pas définitif ; l'échec n'est pas fatal : c'est le courage de continuer
qui compte*

—  —
Winston Churchill

Recevez mes salutations les plus chaleureuses et les plus affectueuses.

Le Maire,
Gaétan ACCOH


FOCUS
+ **Vie municipale**

CONSEIL MUNICIPAL DU 06/02/2025

- Nouvelle tarification des frais d'électricité pour la location de la salle polyvalente : 70€ pour le week-end sur la période du 15 Octobre au 15 Avril
- Application de la gratuité pour les associations
- Mise en place du dispositif « argent de poche » pour l'année 2025 (afin de proposer aux jeunes de 14 à 18 ans, de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires)

CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2025

- Approbation du compte financier de l'année 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
- Adoption du budget primitif 2025
- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025
- Demande de fonds de concours Défi Val-vert à Dinan Agglomération en vue de participer au financement de l'achat d'une tondeuse auto-portée subventionnée à hauteur de 3 392,28€

 L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site internet de la commune après réception en sous-préfecture

BON A SAVOIR



La commune de Bobital organise cette année la 39^{ème} édition du relais des villages qui aura lieu le 17 mai 2025.

Vie associative

La prochaine lettre, prévue pour l'été, sera destinée en grande partie aux associations de la commune.

Aussi, nous invitons chaque association à nous transmettre, si elle le souhaite, un article avant le 8 juin à l'adresse mail suivante : communication.mairiedebobital@gmail.com



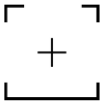
Après-midi jeux de société pour les aînés :

Prochains rendez-vous les 20/05 et 17/06, de 14h à 17h à la maison du Louvre.

Réunion publique

Comme annoncé lors des vœux, un temps d'échange est organisé :

Le 13 juin à 19h00 à la salle Roger Esnault



Les résultats financiers de l'année 2024 sont positifs et respectent nos engagements.

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	254 332,05	Atténuation de Charges	19 613,57
Charges de personnel et frais assimilés	469 871,30	Quote-part de subventions d'investissement	72,82
Atténuations de produits	22 693,00	Produits de services	133 065,29
Dotations aux amortissements	60 938,00	Impôts et taxes	555 591,60
Autres charges de gestion courante	35 778,76	Dotations, subventions et participations	339 005,10
Charges Financières	27 550,64	Autres produits de gestions courantes	10 318,51
Charges exceptionnelles	-	Produits financiers	5,76
		Produits exceptionnels	57 741,99
Résultat bénéficiaire	244 250,89		
	1 115 414,64		1 115 414,64
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72,82	Plus value sur cessions	47 604,00
Emprunts et dettes assimilés	182 212,94	Cession terrain nu	2 550,00
Subventions d'équipement versées	-	Amortissements des biens	10 784,00
Immobilisations corporelles	-	Dotations, fonds divers et réserves	37 796,76
Immobilisations en cours	7 915,84	Emprunts	100 000,00
Résultat bénéficiaire	8 533,16		
	198 734,76		198 734,76

Sur les conseils de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2024 de la section de fonctionnement comme suit :

- 100 000 € à la section de fonctionnement
- 144 250.89 € à la section d'investissement

Le résultat global (résultat bénéficiaire de fonctionnement + résultat bénéficiaire d'investissement) de l'exercice 2024 s'élève à **252 784.05 €**

Les informations essentielles

LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie permet de gérer les décalages de trésorerie et de limiter les recours à des financements moyen / long terme pour des besoins ponctuels.

La ligne de trésorerie contractée en 2023 par la commune, utilisée en totalité (150 000 €) a été entièrement remboursée au mois d'août 2024.

La nouvelle ligne de trésorerie contractée en septembre 2024 n'est à ce jour pas utilisée.

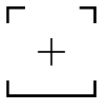
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF brute est un ratio qui correspond à l'excédent de fonctionnement ; elle s'élève pour 2024 à 244 250.89 € (Pour rappel, au 31/12/2023, son montant était de 30 280.23 €)

La CAF nette permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et ses dépenses obligatoires que sont les remboursements de dettes en capital ; elle s'élève pour 2024 à 62 037.95 € (Pour rappel, son montant était négatif de 67 710.58 € au 31/12/2023)

Des efforts majeurs ont été menés en 2024, cependant, certaines actions réalisées en ce sens ne pourront pas être reconduites à la même hauteur en 2025 (renégociation des contrats, dotation exceptionnelle de l'Etat...).

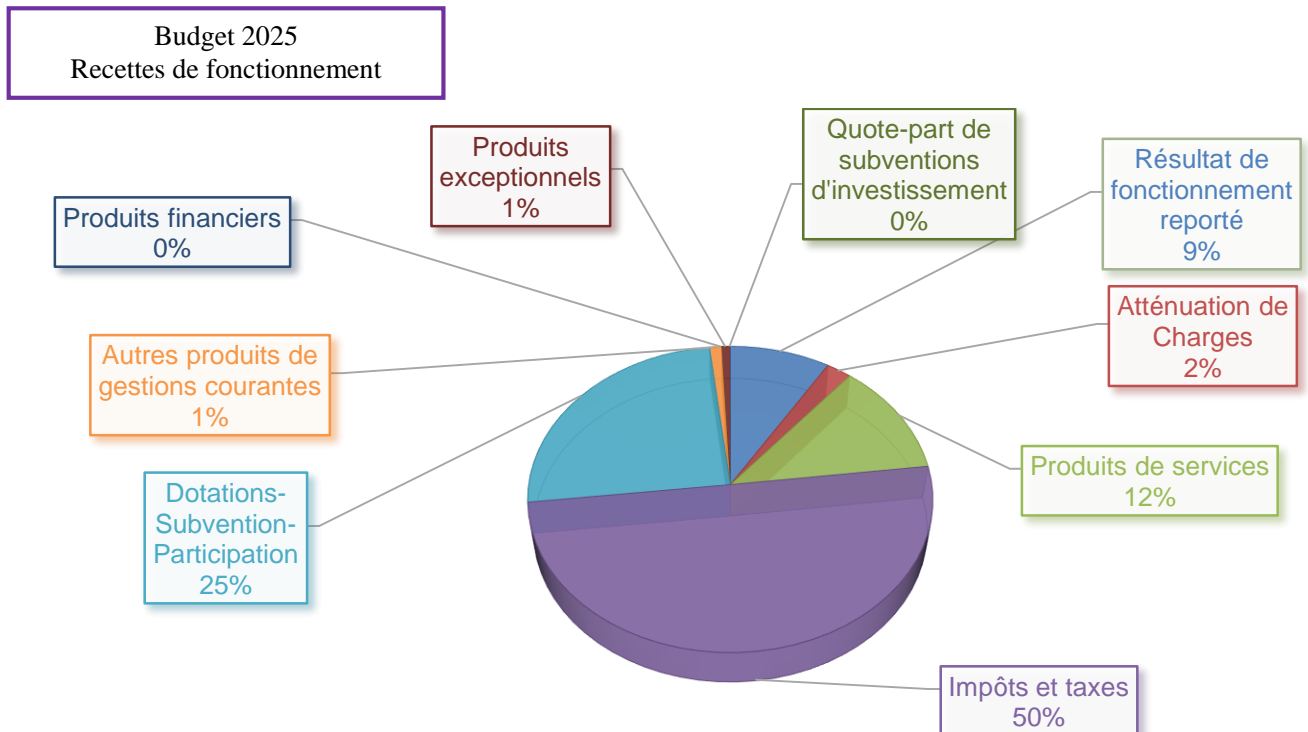
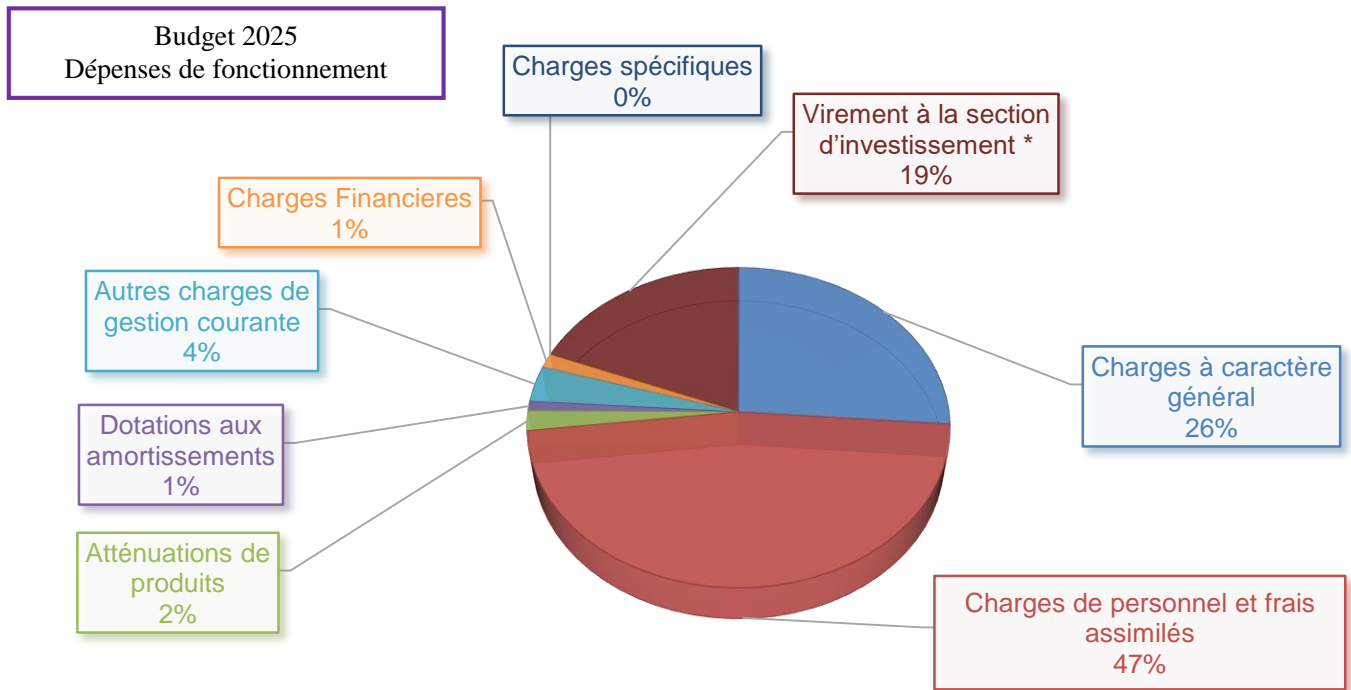
Nous continuons cependant nos efforts pour gérer de manière efficiente le budget de la commune.

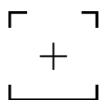


Budget 2025

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	298 050,00	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	533 170,00	Atténuation de Charges	25 000,00
Atténuations de produits	22 693,00	Produits de services	136 920,00
Dotations aux amortissements	10 768,00	Impôts et taxes	569 878,00
Autres charges de gestion courante	41 240,00	Dotations-Subvention-Participation	284 212,00
Charges Financières	16 000,00	Autres produits de gestions courantes	12 140,00
Charges spécifiques	500,00	Produits financiers	10,00
Virement à la section d'investissement *	214 289,82	Produits exceptionnels	8 478,00
		Quote-part de subventions d'investissement	72,82
	1 136 710,82		1 136 710,82

* correspond au résultat bénéficiaire prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement





SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté de la section d'investissement *	49 520,61	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 768,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	72,82	Produits des cessions	132 000,00
Emprunts et dettes assimilés	99 259,64	Dotations, fonds divers et réserves	153 049,89
Subventions d'équipement versées	-	Emprunts	-
Immobilisations corporelles **	103 718,00	Virement de la section d'exploitation ***	214 289,82
Immobilisations en cours **	257 036,64		
Titres immobilisés droits de propriété	500,00		
	510 107,71		510 107,71

* correspond au solde déficitaire 2023 de la section d'investissement de 58 053.77 € auxquels ont été retranchés les 8 533.16 € de solde bénéficiaire 2024 de la section

** voir ci-dessous Informations essentielles « projets »

*** correspond au [résultat bénéficiaire prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement](#)

Les informations essentielles

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2025 ont été fixées globalement en fonction des dépenses réelles supportées sur l'exercice 2024 ; deux ajustements majeurs ont été effectués :

- attribution d'un budget activités et d'un budget transport pour notre ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
- attribution d'un budget plus conséquent pour le fleurissement de notre commune (cette dépense avait été ponctuellement mise en sommeil sur l'exercice 2024)

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2025 ont été fixées de la même manière : principalement recettes réelles 2024 auxquelles nous avons ajouté différentes recettes supplémentaires générées par des décisions actées l'an passé, prenant en compte :

- l'aide financière octroyée par l'Etat suite à la mise en place de la cantine à 1 €
- les conventions de participation de communes voisines au fonctionnement de notre ALSH
- la participation financière de l'association Bowidel pour l'utilisation du deuxième étage de la Maison du Louvre suite à un conventionnement
- les ventes de terrains communaux : le terrain du Lavoir ainsi qu'un terrain rue des Aubépines

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Après l'effort demandé aux associations en 2024, réattribution de l'enveloppe en 2025 à hauteur de 6000 € (*L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible sur le site internet de la commune après réception en sous-préfecture*)

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté pour le maintien des taux 2024. Aussi, les taux d'imposition (part communale) 2025 seront identiques à l'année passée.

PROJETS

Le résultat de l'exercice 2024 assure le paiement du remboursement annuel des emprunts en cours de la commune et nous permet de nous projeter sur de futurs investissements.

Plusieurs projets sont en réflexion dans le budget 2025, parmi lesquels :

- Étude sur les travaux de rénovation de l'appartement au-dessus de la cantine
- Projet de chemin de liaison verte à l'arrière de la mairie vers le city park
- Achat d'une tondeuse auto-portée
- Étude de la sécurisation des voies d'accès de la commune
- Recherche d'économies d'énergie des bâtiments communaux...

L'année 2025 sera consacrée à la recherche de subventions et aides spécifiques, ainsi qu'à la faisabilité de ces projets.